



## MODULES DE FORMATION POUR MEDIATEURS

Nous innovons : certains passages des exercices pratiques pourront être filmés !

### **MODULE A : LES OUTILS DE NÉGOCIATION RAISONNÉE POUR MÉDIATEURS \***

La négociation raisonnée s'oppose à la négociation traditionnelle sur position, laquelle se caractérise par une confrontation d'arguments en vue de faire prévaloir sa position, c'est-à-dire sa solution unique au problème, défini, le plus souvent, de façon limitée. Au contraire, la négociation raisonnée est une approche faite d'étapes (processus), son objectif étant de trouver un accord sage, ce qui est précisément la mission du médiateur...

Idéalement, le médiateur doit donc être formé aux techniques de négociation qui permettent d'atteindre des accords intégratifs c'est-à-dire des accords qui rencontrent les intérêts et les besoins de chaque partie.

⇒ **Lundi 8 mars et lundi 15 mars 2010, de 9h00 à 17h00**

### **MODULE B : LA GESTION DES CONSEILS EN MÉDIATION \***

Les parties viennent de plus en plus souvent en médiation accompagnées d'un conseil. Ces conseils ont un rôle fondamental à jouer : leur participation efficace et positive contribue grandement à l'issue positive de la médiation. Ce rôle est essentiel à chaque phase de la médiation et il ne s'improvise pas. Nous proposons donc une formation adaptée afin de permettre au médiateur de bien appréhender le rôle des conseils, de mieux les gérer et de développer avec eux un travail de collaboration efficace pour la bonne progression de la médiation.

⇒ **Mardi 16 mars 2010, de 9h00 à 17h00**

### **MODULE C : LA GESTION DES EXPERTS EN MÉDIATION \*\***

L'appel à un expert pour éclaircir un point technique très précis peut s'avérer indispensable au bon déroulement de la médiation. Le choix de cet expert, les modalités de financement de son intervention, la définition précise de sa mission, le rôle qu'il va devoir jouer et le sort qui sera réservé à son rapport, écrit ou verbal, sont des éléments fondamentaux que le médiateur doit appréhender de manière professionnelle. Ce module permettra au médiateur de se familiariser avec ces interventions externes dans le cours de la médiation.

⇒ **Lundi 1<sup>er</sup> avril 2010, de 9h00 à 17h00**



### **MODULE D : LES ENJEUX FONDAMENTAUX \*\***

Les éléments que livrent les parties sont souvent constitués de plaintes, le plus souvent dans un climat émotionnel fort et tendu. Comment traduire certaines de ces plaintes en intérêts ? Comment rencontrer ceux-ci ? Les ENJEUX FONDAMENTAUX sont des intérêts non tangibles qui sont présents dans presque chaque médiation. Chaque partie en médiation veut souvent secrètement que ces enjeux (reconnaissance, statut, rôle, autonomie, appartenance) soient rencontrés de façon appropriée et ce, selon trois standards : de façon juste, honnête, et en fonction des circonstances. Ces enjeux sont générateurs d'émotions, qui, selon qu'ils sont rencontrés ou non, peuvent influencer le cours de la médiation de manière positive ou négative. La détection de ces enjeux constitue, pour le médiateur, à la fois une grille de lecture des intérêts et besoins en jeu dans la médiation mais également un levier pour l'efficacité de celle-ci. Ils peuvent également se transformer en sujets de négociation.

⇒ **Jeudi 22 avril 2010, de 9h00 à 17h00**

### **MODULE E : LA PLACE DU DROIT DANS LA MÉDIATION – LE DROIT DES OBLIGATIONS – LA RÉDACTION DE L'ENTENTE \*\***

Quelle est la place réelle du droit dans une médiation ? Comment gérer ses aspects tout en gardant sa neutralité ? Comment agir en tant que non juriste face à des questions juridiques qui sont soulevées ou non par les parties ?

Des éléments de base de droit des obligations et de droit des contrats ainsi que des questions relatives aux dispositions d'ordre public sont également abordés.

L'entente finale et sa rédaction sont une étape clé également de la médiation. Tout peut encore échouer à ce stade et la vigilance du médiateur est de mise tant au niveau du contenu de l'entente qu'au niveau du processus de rédaction de celle-ci.

Nous avons conçu ce module en collaboration avec des juristes et des avocats afin d'apporter ou approfondir les outils nécessaires pour cette phase.

⇒ **Jeudi 29 avril 2010, de 9h00 à 17h00**

**Ces modules peuvent être suivis individuellement ou collectivement.**

**La combinaison des modules A, B, C et E correspond au programme complet de la spécialisation en médiation civile et commerciale imposé par la Commission fédérale de médiation et permettant l'introduction de la demande d'agrément, si 60 heures de formation de base ont déjà été suivies. \*\*\***



## AGRÈMENT PAR LA COMMISSION FÉDÉRALE

\* Les modules A et B sont agréés par la Commission fédérale de médiation au titre de formation continuée.

\*\* En ce qui concerne les modules C, D et E, une demande d'agrément au titre de formation continuée a été déposée à la Commission fédérale

*A l'issue de ces formations, vous recevrez une attestation établissant que vous avez suivi la formation indiquée. La délivrance de cette attestation nécessite la présence obligatoire à toute(s) la/les journée(s) de la formation suivie.*

\*\*\* Notre programme « traditionnel » de spécialisation en médiation civile et commerciale est agréé par la Commission fédérale, sous forme de 5 jours coordonnés.

Nous offrons ici la possibilité de le suivre sous une forme modulaire, cette nouvelle formule ayant fait l'objet d'une demande d'agrément auprès de la Commission fédérale de médiation, en cours d'examen par cette dernière.

*La délivrance de l'attestation établissant que vous avez suivi le programme de spécialisation nécessite, outre la présence obligatoire à l'ensemble des séances au cours desquelles se fera une évaluation pratique continuée, la réussite d'une épreuve écrite.*

## MODALITÉS

**Groupe de maximum 12 personnes** permettant une interactivité totale et un coaching individuel efficace. Nos programmes de formation sont conçus pour fournir aux médiateurs les techniques et outils nécessaires à leur fonction, à les imprégner de la philosophie, de l'état d'esprit et de l'éthique particuliers à leur mission. Cet enseignement, qui touche à la fois à la façon de faire et à la façon d'être, s'articule autour de touches de théorie illustrée de nombreux cas pratiques et de mises en situation concrètes à travers des jeux de rôle, supervisés par des coaches. Certains passages des exercices pratiques pourront être filmés. Tous nos enseignants et coaches sont des médiateurs agréés confirmés.

### **A qui s'adressent les modules ?**

- A tous les médiateurs et personnes formées en médiation, désirant approfondir, perfectionner ou entraîner leurs compétences, mais aussi :
- aux médiateurs qui n'ont pas encore sollicité ou obtenu leur agrément définitif et qui doivent compléter leur formation afin de pouvoir introduire leur demande à la Commission fédérale de médiation
- aux médiateurs familiaux ou sociaux désireux de solliciter un agrément dans la matière civile et commerciale et de suivre une formation en ce sens (modules combinés)

**Lieu :** PMR Europe, Rue Dodonée, 113, 1180 Bruxelles (rez de chaussée)

**Prix : 220 € hors TVA** par journée de formation. **En cas de combinaison des modules A, B, C et E dont l'ensemble du contenu combiné correspondant au programme de spécialisation en médiation civile et commerciale, le prix est de 880 euros HTVA pour les 4 modules.**

Ce prix comprend la participation au cours, le syllabus, les notes complémentaires et les pauses café. Les lunches ne sont pas inclus (nombreux restaurants et snacks à proximité).

**Renseignements complémentaires :** PMR Europe, Martine Becker (0495 59 49 02)  
[martine.becker@pmr-europe.com](mailto:martine.becker@pmr-europe.com)

**Inscriptions : limite d'inscription : 1 mois avant la date de la formation choisie, au moyen du formulaire ci-annexé**

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A renvoyer à PMR Europe  
Rue Dodonée 113  
1180 Bruxelles  
Tel. : 02/344 53 70  
Fax : 02/344 46 58  
e-mail : [martine.becker@pmr-europe.com](mailto:martine.becker@pmr-europe.com)

NOM:	Prénom:
Rue:	Numéro:
Code postal:	Localité:
Profession:	Firme:
Tél:	Fax:
Email:	GSM:
<u>Coordonnées de facturation:</u>	
<b><u>TVA n°:</u></b>	

- Je m'inscris au module A sur les outils de la NR pour les médiateurs (8/03/ et 15/03/2010)
- Je m'inscris au module B sur la gestion des conseils en médiation (16/03/2010)
- Je m'inscris au module C sur la gestion des experts en médiation (1/04/2010)
- Je m'inscris au module D sur les enjeux fondamentaux (22/04/2010)
- Je m'inscris au module E sur la place du droit dans la médiation (29/04/2010)
  
- Je verse la somme de ..... euros (... x 266,20 euros) en faveur du compte n° **001 4811372 54** ouvert au nom du PMR Europe, avec la mention NOM Prénom + lettre du ou des modules choisis
  
- Je choisis la combinaison des modules « spécialisation en MCC » et je verse la somme de **1064,80 euros** en faveur du compte n° **001 4811372 54** ouvert au nom du PMR Europe, avec la mention NOM Prénom + « combinaison spécialisation »

J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription et d'annulation ci-après et je les accepte.

Date :

Signature

---

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

---

L'organisation de nos formations nécessite un travail important qui n'est pas répercuté sur le prix de celles-ci. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur les conditions suivantes applicables à votre inscription :

- Si un minimum de 12 participants n'est pas réuni pour un groupe de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la formation avec remboursement de votre participation.
- L'inscription se fait uniquement au moyen du bulletin d'inscription ci-joint qui doit être adressé à l'adresse indiquée.
- L'inscription n'est définitive qu'à la réception du paiement, lequel doit intervenir au plus tard à la date limite d'inscription indiquée sur le formulaire concerné.
- Dès réception du paiement, l'inscription à la formation est définitive : aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de notre part.
- L'attestation de participation à la formation sera délivrée sur base d'une participation effective à toute la formation.

Le paiement doit être effectué au crédit du compte de PMR Europe n° 001 4811372 54, avec la mention de votre nom et du code de référence de la formation choisie.

Vu le caractère interactif de nos formations, le nombre de participants est limité. Nous vous conseillons donc de ne pas attendre la date limitée d'inscription pour vous inscrire.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur réception, sachant que seul le paiement rend l'inscription définitive. Si vous souhaitez une facture, vous pouvez l'indiquer sur le formulaire avec l'adresse de facturation. Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de TVA. Vous recevrez la confirmation de votre inscription dès réception de votre paiement.

Les cours se donnent à Bruxelles, dans nos bureaux (Rue Dodonée 113 à 1180 Bruxelles, Rez de Chaussée), ou à tout autre endroit que nous déterminerions en fonction des besoins. Dans le cas où le nombre de places disponibles pour une formation serait atteint au moment où nous recevons votre inscription, nous vous en aviserions sans retard. Dans ce cas, le montant versé de votre inscription vous sera remboursé ou sera reporté pour une autre formation de votre choix, à votre convenance.

---

## NOS COORDONNÉES

---

PMR Europe s.p.r.l./b.v.b.a. ■ Rue Dodonée 113 ■ 1180 Brussels ■ Belgium  
Tel +32 2 344 53 70 ■ Fax +32 2 344 46 58 ■ [www.pmr-europe.com](http://www.pmr-europe.com)  
T.V.A. BE 0866.413.205